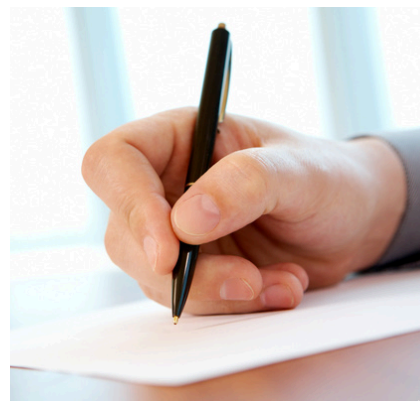


Kit d'aide à la préparation aux concours de TSMA

Technicien(ne)s Supérieur(e)s du Ministère de l' Agriculture

Vous êtes candidats à l'un des concours d'accès au corps des TSMA, vous trouverez ci-après quelques outils et quelques recommandations pour vous aider à préparer le concours.



Version septembre 2026



Cadre d'utilisation du kit

Ce kit de préparation aux concours d'accès au corps des TSMA s'adresse à l'ensemble des candidats aux concours internes et externes. Il a pour objectif de mettre à leur disposition des outils et des ressources pour préparer notamment l'épreuve écrite de note administrative et l'épreuve orale, avec :

- des recommandations et des points d'attention pour préparer les épreuves ;
- des références de ressources libres d'accès pouvant être utilisées ;

Les candidats, pour lesquels l'inscription sera validée par le bureau des concours auront, dès lors, accès à un parcours complémentaire de formations spécifiques au concours préparé.

Les candidats exerçant au sein des services du ministère de l'agriculture ou de ses opérateurs disposent par ailleurs d'un accès :

- aux Formations Ouvertes À Distance (FOAD) disponibles sur la plateforme interministérielle Mentor : <https://mentor.gouv.fr/my/> ;
- aux préparations aux concours organisées par le ministère de l'agriculture ou l'opérateur qui les emploie, (voir note de service annuelle sur le [site du concours](#)) après validation de leur inscription ;

Les équipes enseignantes des établissements de l'enseignement technique agricole peuvent également s'appuyer sur ce kit pour accompagner les élèves et apprentis en fin de formation, ou récemment diplômés, dans la préparation du concours.

01 Rappel de la nature des épreuves

- les épreuves écrites d'admissibilité
- les épreuves orales d'admission
- le programme des différentes spécialités et grades



02 S'informer sur l'environnement de travail d'un TSMA

- les ressources sur le site des concours du ministère en charge de l'agriculture
- l'environnement institutionnel d'un agent de la fonction publique
- l'organisation et les missions du ministère
- les métiers et les missions d'un TSMA

03 Mobiliser les ressources accessibles sur la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor

04 Préparer le dossier de présentation ou le dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

05 Préparer l'épreuve écrite d'admissibilité

- les recommandations générales
- la note administrative
- les questions techniques dans le domaine de la spécialité choisie



06 Préparer l'épreuve orale d'admission

- les recommandations générales
- l'exposé initial
- le temps d'échange avec le jury



Rappel de la nature des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité

Concours technicien supérieur 1er grade (TSMA1) EXTERNE	Concours technicien supérieur 1er grade (TSMA1) INTERNE
Durée : 4h (coef.4) 1ère partie : rédaction d'une note ou d'un courrier à partir d'un dossier à caractère professionnel en fonction de la spécialité choisie (noté sur 14 points). 2ème partie : réponse à plusieurs questions techniques en lien avec le programme de la spécialité choisie (réponses ouvertes et concises ou QCM) (noté sur 6 points). Objectifs : • vérifier que le candidat dispose de l'ensemble des connaissances, capacités et aptitudes nécessaires à l'exercice des missions de technicien supérieur. • évaluer sa capacité à comprendre une situation professionnelle concrète, à répondre de façon adéquate et à rédiger de façon cohérente et synthétique, en adaptant son expression en fonction du destinataire.	Constitution d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) à déposer en ligne lors de l'inscription au concours. Objectif : l'étude du RAEP par le jury doit permettre, à partir de l'expérience professionnelle des candidats, d'évaluer leur aptitude à remplir les missions et à exercer les fonctions dans la spécialité postulée.
Concours technicien principal 2ème grade (TSMA2) EXTERNE	Concours technicien principal 2ème grade (TSMA2) INTERNE
Durée : 4h (coef.4) 1ère partie : rédaction d'une note administrative avec documents à l'appui (même sujet pour toutes les spécialités) (noté sur 12). 2ème partie : réponse de manière rédigée à des questions techniques en lien avec le programme de la spécialité choisie (noté sur 8). Objectifs : • vérifier la clarté et la concision de l'expression écrite, les capacités d'analyse ; • vérifier l'aptitude du candidat à mettre en pratique ses connaissances théoriques ;	

Les épreuves orales d'admission

Concours technicien supérieur 1er grade (TSMA1) EXTERNE	Concours technicien supérieur 1er grade (TSMA1) INTERNE
Durée : 40 mn (coef.6) Présentation de sa formation et, le cas échéant, de son parcours professionnel (10 min max), puis échange avec le jury avec questions de mise en situation relevant de la spécialité pour laquelle le candidat concourt (30 min). Objectifs : cette épreuve permet au jury d'évaluer les compétences, la réflexion, les connaissances, les aptitudes à la communication, la motivation, la connaissance des métiers de technicien, le sens du service public du candidat et sa capacité à réagir en situation concrète en tant que technicien supérieur de 1^{er} grade.	
Concours technicien principal 2 ^{ème} grade (TSMA2) EXTERNE	Concours technicien principal 2 ^{ème} grade (TSMA2) INTERNE
Durée : 40 mn (coef.6) Exposé du candidat présentant sa formation et, le cas échéant, son parcours professionnel (10 min max), puis échange avec le jury visant à mettre en évidence les aptitudes du candidat à la communication, ses capacités de réaction, ses motivations, son sens du service public + mise en situation relevant de la spécialité pour laquelle le candidat concourt. Le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique professionnelle. Objectifs : cette épreuve permet au jury d'évaluer les compétences, la réflexion, les connaissances et la capacité du candidat à réagir en situation concrète, en tant que technicien principal de 2^{ème} grade.	

A NOTER :

- **Tous les candidats, quel que soit le concours et le grade,** doivent déposer en ligne le dossier de présentation (pour les concours externes) ou le dossier RAEP (pour les concours internes) pendant la période d'inscription.
- pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, **toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.**

Le programme des différentes spécialités et grades

Les programmes de chaque concours, c'est-à-dire les thématiques techniques sur lesquelles porteront les questions techniques de l'épreuve écrite et l'échange avec le jury lors de l'épreuve orale, sont définis pour chaque spécialité et chaque grade. Ils sont disponibles en annexe des notices techniques de recrutement accessibles sur le site des concours et sur le site de l'Infoma :

- concours technicien supérieur 1er grade (TSMA1) et technicien principal 2e grade (TSMA2)

Recommandations générales pour préparer le concours

Les ressources sur le site des concours du ministère en charge de l'agriculture

De façon générale, il est recommandé aux candidats de se documenter sur le site des concours et des examens professionnels du Ministère de l'Agriculture, et de lire attentivement, en particulier :

- les **conditions d'accès** selon le concours choisi ;
- la **nature et les modalités des épreuves** selon le concours choisi ;
- la partie "**Se préparer**" comprenant :
 - les bilans des années précédentes,
 - les attendus du jury,
 - les grilles des épreuves orales d'admission,
 - les annales des épreuves écrites
 - un aperçu des meilleures copies des épreuves écrites d'admissibilité des années précédentes ;



The screenshot shows the official website of the French Ministry of Agriculture, titled 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE'. The page features a navigation bar with links like 'Le ministère', 'Nous rejoindre', 'Nos métiers', and 'Nos actualités'. The main heading is 'Nos concours et examens professionnels', accompanied by a motivational text about career flexibility and growth. Below this, there is a section titled 'Par ici les concours !' which explains that competitions are held annually for various levels of study. A red hand icon with a downward arrow is positioned at the bottom right of the page content, indicating the next step in the guide.

- 1 **Faites défiler la page vers le bas pour accéder à la recherche concernant le concours à sélectionner**

2

Sélectionnez la voie d'accès, la filière et la catégorie concernées

Affiner la recherche

Rechercher 

Voie d'accès 

☒ Concours externe 

☐ Concours externe sur titres et travaux 

☒ Concours interne 

☐ Examen professionnel 

Filière du concours 

☐ Administrative 

☐ Formation Recherche 

☒ Technique 

☒ Enseignement Agricole 

Catégorie 

☐ Catégorie A 

☒ Catégorie B 

Affiner la recherche 

Réinitialiser les filtres

4 résultat(s)

Trier par date de dernière modification

Plus récent  **Trier**

Sélectionner : concours externe OU concours interne, le type de filière, et la catégorie

Catégorie B Technique

Technicien-ne Principal-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA2 (concours externe)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Principal-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA2 (concours interne)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Supérieur-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA1 (concours interne)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Supérieur-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA1 (concours externe à affectation nationale)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →



3

Sélectionnez la rubrique du concours qui vous concerne

- TSMA1 OU TSMA2 concours externe
- TSMA1 OU TSMA2 concours interne



Catégorie B Technique

Technicien-ne Principal-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA2 (concours externe)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Principal-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA2 (concours interne)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Supérieur-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA1 (concours interne)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

Catégorie B Technique

Technicien-ne Supérieur-e du Ministère de l'Agriculture | TSMA1 (concours externe à affectation nationale)

Clôture des inscriptions : 12/11/2026 →

4

Pour l'exemple, c'est le concours externe de TSMA2 qui a été sélectionné, mais vous retrouvez la même présentation pour les autres concours avec, tout d'abord, un descriptif de votre positionnement suite à la réussite du concours, les fonctions et les missions correspondantes



En cas de réussite à ce concours

Vous serez nommé(e) technicien(ne) supérieur(e) du ministère chargé de l'agriculture dans le grade de technicien principal. Ce grade vous permettra d'accéder à des postes de catégorie B, avec davantage de responsabilités, notamment en matière de technicité, de coordination et d'expertise.

Vous pourrez occuper des postes variés, en fonction de la spécialité choisie et des besoins du service, dans les structures relevant du ministère chargé de l'agriculture. Ces fonctions pourront prendre la forme de missions d'appui, de suivi, de contrôle, d'expertise ou de coordination.

Vous exercerez vos missions dans les services et établissements relevant du ministère, selon les postes offerts à l'issue du concours et les nécessités de l'administration.

Calendrier et documents d'information

[Calendrier prévisionnel](#)

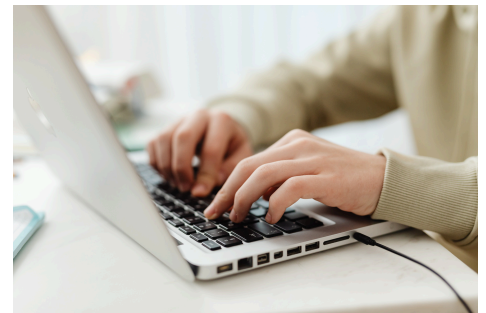


[Note de service \(modalités et organisation du concours\)](#)



5 Faites défiler la page vers le bas pour accéder aux onglets

- Conditions d'accès,
- Épreuves du concours,
- Inscription,
- Se préparer,
- Résultats



Conditions d'accès

Épreuves du concours

Inscription

Se préparer

Résultats

Conditions particulières pour concourir et dérogations

[Vérification des conditions d'inscription](#)



[Demande d'aménagement d'une épreuve](#)



[Demande de recours à la visioconférence](#)



Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un BTS, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Sous réserve de la publication du texte afférent, peuvent également s'inscrire les candidats justifiant, au premier jour du mois précédant leur nomination, de ces mêmes titres, diplômes ou qualifications.

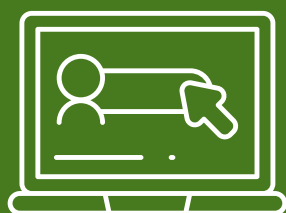
[Conditions d'accès](#)[Épreuves du concours](#)[Inscription](#)[Se préparer](#)[Résultats](#)

Nature des épreuves

Le concours externe de technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture au grade de technicien principal (TSMa 2) comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

[Admissibilité](#)[Admission](#)

Arrêté fixant la composition du jury

[Conditions d'accès](#)[Épreuves du concours](#)[Inscription](#)[Se préparer](#)[Résultats](#)

Aucune dérogation ne sera accordée aux dates figurant dans le calendrier prévisionnel.

Je m'inscris par voie dématérialisée

[Conditions d'accès](#)[Épreuves du concours](#)[Inscription](#)[Se préparer](#)[Résultats](#)

Les candidats sont invités à prendre connaissance du kit de préparation proposé par l'INFOMA sur [la page dédiée à la formation de préparation au concours par l'INFOMA](#)

Bilans et rapports de jury

Attendus du jury

Grilles des épreuves orales d'admission

Annales d'épreuves

Meilleures copies

[Conditions d'accès](#)[Épreuves du concours](#)[Inscription](#)[Se préparer](#)[Résultats](#)

Résultats

[Admissibilité](#)[Admission](#)

Il est recommandé de s'informer sur les 3 thématiques transversales utiles pour l'ensemble des épreuves :

- 1 l'environnement institutionnel d'un agent de la fonction publique ;
- 2 l'organisation et les missions du ministère chargé de l'agriculture ;
- 3 les métiers et les missions d'un TSMA ;

Vous trouverez ci-après plusieurs ressources en libre accès consacrées à ces thématiques, que vous pourrez compléter, si besoin, par les modules de formation Mentor mis à votre disposition.

L'environnement institutionnel d'un agent de la fonction publique

Il est important de connaître les fondements de l'organisation politique et administrative de la France, les principales structures institutionnelles de la France et de l'Europe, l'organisation de la fonction publique et les mécanismes de l'action publique. Vous pouvez consulter, par exemple, les différentes ressources ci-dessous :

- ✓ Notions sur le fonctionnement des principales institutions françaises et européennes : fiches thématiques - [site internet de la vie publique/les fiches](#)
- ✓ Connaissance de l'administration et de la fonction publique : [portail de la fonction publique](#) (naviguer sur les différents menus du site)
- ✓ Organisation administrative de la France : déconcentration/décentralisation - [site internet de la vie publique/La déconcentration, corollaire de la décentralisation](#)
- ✓ Principes de la hiérarchie des normes :
 - [infographie](#)
 - [les sources du droit et la hiérarchie des normes](#)



L'organisation et les missions du ministère en charge de l'agriculture

Les missions et l'organisation du ministère en charge de l'agriculture au sein de l'État

- ✓ Organisations et missions du ministère
- ✓ Etablissements et opérateurs
- ✓ Organisation des services de l'État en région
- ✓ Organisation des services de l'État en département :
 - organisation générale des services déconcentrés
 - focus sur les Directions Départementales Interministérielles (DDI)
- ✓ Valeurs de la république et principe de la laïcité
- ✓ Droits et devoirs du fonctionnaire

Les grands enjeux et les dossiers d'actualité du ministère en charge de l'agriculture

Vous trouverez différentes ressources sur le site internet du ministère : médias, dossiers d'actualité, espace presse, FAQ.

- ✓ Actualités du ministère
- ✓ Dossiers en cours
- ✓ Espace presse

Les métiers et les missions d'un TSMA

- ✓ vidéo : C'est quoi un technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture ?
- ✓ vidéos sur les métiers des techniciens du ministère chargé de l'agriculture
- ✓ les fiches métiers par spécialité (cliquer sur la spécialité choisie)

Afin de mieux appréhender de façon concrète les métiers de TSMA, n'hésitez pas à solliciter les Directions Départementales des Territoires (DDT) et Directions Départementales en charge de la Protection des Populations (DDPP ou DDetsPP*), les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et les opérateurs du ministère (ASP, ONF, FAM, etc)*.

Vous trouverez leurs coordonnées sur les sites des préfectures. Cela peut vous permettre de rencontrer des techniciens en poste et découvrir leurs missions, voire d'effectuer des journées d'immersion.

Si vous êtes déjà en poste, n'hésitez pas à solliciter vos collègues !

*DD(ets)PP : Directions Départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la Protection des Populations

*ASP : Agence de Services et de Paiement

*ONF : Office National des Forêts

*FAM : FranceAgriMer



Il est primordial d'aller consulter le site du ministère chargé de l'agriculture pour connaître l'organisation structurelle et fonctionnelle du ministère (aux niveaux central, régional et départemental) et les politiques publiques mises en œuvre.

Il est vivement recommandé de s'intéresser aux sujets liés aux grands enjeux et aux dossiers d'actualité liés à l'alimentation, à l'agriculture et à la forêt qui sont traités dans les médias grand public.

Renseignez-vous bien sur les différentes ressources pour bien comprendre les métiers et les missions des techniciens supérieurs.



Mobiliser les ressources accessibles sur la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor

Se préparer au concours externe TSMA avec le parcours Réussi'TSMA sur Mentor

Des ressources pour accompagner votre préparation

La plupart des formations proposées sur la plateforme Mentor, ont été initialement conçues pour la formation des agents publics donc pas spécifiquement pour préparer le concours TSMA. Cependant, certains de leurs contenus peuvent utilement contribuer à votre préparation.

Un parcours à adapter à vos besoins

Il n'est ni nécessaire ni recommandé de consulter l'ensemble des ressources dans leur intégralité.

Le parcours Réussi'TSMA doit être utilisé en fonction :

- ✓ de votre parcours et de vos connaissances initiales ;
- ✓ de vos besoins de révision ou d'approfondissement ;
- ✓ de la spécialité et du concours préparé.

Lorsque les formations sont particulièrement longues, **les chapitres ou séquences à consulter en priorité sont indiqués lorsque cela est possible.**

Ce parcours constitue une aide à la préparation et ne couvre pas l'intégralité du programme du concours.

Par ailleurs, la plupart des thématiques figurant au programme du concours seront **de nouveau abordées**, et de manière plus approfondie, **au cours de la formation suivie à l'Infoma après la réussite au concours.**

Enfin, selon le concours préparé, notamment T1 ou T2, le niveau de connaissances attendu et le degré d'approfondissement recherché par le jury peuvent varier.

Comment accéder au parcours Réussi'TSMA ?

- ✓ **Vous disposez d'une adresse mail institutionnelle** (@agriculture.gouv.fr, @educagri.fr, etc.)

1 Vous avez déjà un compte sur Mentor :

- connectez-vous
- cliquez sur le lien d'accès : [parcours Réussi'TSMA](#)

2 Vous n'avez pas de compte Mentor :

- rendez-vous sur [la page d'accueil de la plateforme](#)
- cliquez sur « Créer mon compte »
- complétez l'ensemble des champs.
- vous recevrez un mél de confirmation du compte avec un lien de validation valable 15 jours.



Les candidats inscrits au concours externe de technicien supérieur du ministère de l'agriculture (TSMA) peuvent bénéficier d'un accès au parcours Réussi'TSMA, disponible sur Mentor, la plateforme de formation interministérielle.

Ce parcours rassemble deux types de ressources :

1. des liens vers des sites internet et des ressources documentaires ;
2. des formations à distance accessibles directement depuis Mentor.



Mobiliser les ressources accessibles sur la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor

✓ **Vous ne disposez pas d'une adresse mail institutionnelle** : cliquez sur le lien suivant et complétez le formulaire d'inscription.

Sous 48 heures ouvrées, vous recevrez un premier courriel confirmant la création de votre compte Mentor, puis un second confirmant votre inscription au parcours Réussi'TSMA.



Pour bien démarrer le parcours Réussi'TSMA

Toutes les consignes nécessaires pour suivre votre parcours sont présentées dans la rubrique « **Avant de commencer** ».



une fois connecté au parcours Réussi'TSMA, vous aurez accès à une visioconférence de présentation qui vous sera proposée le 20 novembre.



Préparer le dossier de présentation ou le dossier RAEP

(Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Qu'est ce que ce dossier ?

Le dossier de présentation, pour les candidats au concours externe, ou le dossier RAEP, pour les candidats au concours interne, permet de mettre en valeur ce qu'une personne a appris et développé au cours de ses expériences professionnelles.

Il présente le parcours, les expériences, les compétences et la motivation du candidat afin de permettre au jury d'évaluer sa capacité à exercer les fonctions visées. Il repose sur un dossier écrit qui sert généralement de support lors de l'entretien avec le jury.

Sa composition

La structure du dossier de présentation ou du RAEP ont la même structure. Il se compose de plusieurs parties :

1. Une page de présentation :

Elle contient des informations administratives (nom, prénom, concours ou examen présenté, corps ou grade visé).

2. Le parcours de formation (Curriculum vitae) :

Cette partie présente les diplômes, formations initiales ou formations professionnelles suivies, en lien avec le parcours du candidat.

3. Le parcours professionnel :

Le candidat décrit ses différentes expériences professionnelles ou stages (postes occupés, services ou établissements, missions principales, responsabilités exercées, etc).

4. La lettre de motivation :

L'objectif de la lettre de motivation est de montrer au jury que le parcours, les compétences et le projet professionnel du candidat sont cohérents avec le corps et le poste visé.

Elle ne doit pas seulement répéter le CV, elle sert surtout à :

- donner du sens à votre parcours : expliquer le fil conducteur de vos expériences ;
- mettre en valeur vos compétences clés en lien avec les attendus du concours ;
- montrer votre compréhension du métier, du corps visé et de l'environnement institutionnel ;
- exprimer votre motivation : pourquoi vous souhaitez intégrer le ministère de l'agriculture et les métiers des TSMA en particulier ;
- projeter votre candidature : montrer ce que vous pouvez apporter dans les fonctions visées.

En conclusion

La lettre de motivation doit convaincre le jury que votre expérience professionnelle vous a préparé à exercer les missions du corps visé, et que votre évolution s'inscrit dans un projet professionnel réfléchi et cohérent.

Préparer l'épreuve écrite d'admissibilité

Les attentes et recommandations générales, indiquées ci-après, sont les mêmes quel que soit le concours choisi.

Pour plus de détails, les candidats peuvent consulter les rapports des jurys disponibles sur [le site des concours dans l'onglet "se préparer"](#) selon le concours choisi.

Recommandations générales



Le risque de rupture d'anonymat : veillez à ne laisser aucun signe distinctif sur la copie, sous peine d'élimination. Utilisez uniquement un stylo noir, seule couleur autorisée.



La gestion du temps : il est vivement recommandé d'organiser son temps dès le début de l'épreuve pour traiter entièrement les deux parties. Pensez également à réserver un temps de relecture, et ceci, même si la rédaction de la note n'est pas complètement terminée. Idéalement, faites une double relecture, d'abord sur le fond, puis sur la forme (correction des fautes d'orthographe).



La lecture attentive des sujets : elle est importante pour répartir correctement son temps afin de :

- traiter entièrement les deux parties
- bien identifier le destinataire de la note
- traiter l'ensemble de la commande
- éviter les réponses hors-sujet aux questions techniques.



La qualité de la rédaction et la lisibilité : Il est attendu une copie lisible, correctement rédigée, sans faute d'orthographe et répondant de manière opérationnelle au sujet ou à la question posée. Le style télégraphique ou des phrases sans verbe doivent être évités, y compris pour les questions techniques. Le jury attend une expression écrite claire, concise et professionnelle. Trop d'erreurs de syntaxe ou d'orthographe entraînent des pénalités dans la notation.

La note administrative

Préparation et méthodologie

Il est recommandé de préparer l'épreuve de rédaction d'une note administrative en s'appuyant sur les ressources de son environnement professionnel, scolaire ou universitaire, ainsi que celles disponibles en ligne. S'exercer à rédiger en amont permet de se familiariser avec les différentes étapes d'élaboration de la note demandée :

- **lecture et compréhension du sujet** : contexte, nature de la commande, notamment destinataire de la note, identification du plan proposé pour construire la note demandée, nature des propositions ou conclusions attendues, etc ;
- **lecture rapide des documents du dossier** et prise de notes sur les éléments significatifs ;
- **identification des idées-clé** et élaboration de la structure de la note ;
- **rédaction et relecture.**

Les principales attentes

- **le respect du formalisme administratif** : la copie doit impérativement prendre la forme d'une " note administrative " avec l'identification claire de l'émetteur et du destinataire, la mention de la date et l'objet de la note ;
- **le positionnement du candidat** : le candidat doit rédiger sa note en adoptant le rôle indiqué dans le sujet ;
- **une structure claire et logique** : il est attendu un plan clair, annoncé en introduction. Il est recommandé de structurer la note en parties et sous-parties titrées et numérotées, pour en faciliter la lecture. Le plan doit être équilibré et correspondre à la "commande" indiquée dans le sujet ;
- **l'exploitation de l'intégralité du dossier documentaire** : les candidats doivent utiliser et synthétiser les informations provenant de tous les documents fournis. Sauf cas particulier, il faut reformuler les informations plutôt que de recopier des phrases entières des documents ;
- **un style professionnel et synthétique** : le style attendu est celui d'une note de service (phrases courtes, directes, factuelles). Le langage familier doit être évité ;
- **une conclusion opérationnelle et complète** : celle-ci est obligatoire, même si le développement de la note n'est pas terminé. Elle doit synthétiser les points clés et les propositions faites en réponse aux différentes questions posées. Il est recommandé de rédiger à l'avance cette conclusion avant de s'engager dans la rédaction complète de la note.

Les questions techniques dans le domaine de la spécialité choisie

Préparation et méthodologie

Il est recommandé aux candidats d'organiser avec précision la préparation de cette épreuve en s'appuyant sur le programme de la spécialité choisie, pour :

- **établir un état des lieux des thématiques** pour lesquelles ils doivent réviser ou compléter leurs connaissances, et celles pour lesquelles ils doivent acquérir les notions de base ;
- **identifier les ressources issues de leur formation initiale et de leur parcours professionnel ou disponibles en ligne** sur les sites grand public ou spécialisés (sites du ministère et de ses opérateurs, sites professionnels, sites de ressources pédagogiques, etc) ;
- **mobiliser les ressources complémentaires qui leur seront proposées à la confirmation de leur inscription.**

Les principales attentes

- **bonne maîtrise des connaissances de bases et une utilisation maîtrisée du vocabulaire technique ;**
- **précision et rigueur** dans les réponses, rédigées sous forme de phrases complètes ;
- **capacité à restituer ses connaissances** en les appliquant sur un cas pratique, en faisant preuve de bon sens et de raisonnement ;
- **capacité à mobiliser ses connaissances** en vue de leur utilisation dans la compréhension des enjeux et dans la mise en œuvre des missions du ministère.



Préparer l'épreuve orale d'admission

Recommandations générales

Ce sont celles de toute épreuve orale : porter une tenue vestimentaire adaptée, veiller à sa posture générale, apprendre à gérer son stress, s'exprimer en regardant tous les membres du jury, etc.

De façon plus spécifique :



Respect des délais : déposer sur le site des concours le dossier écrit (RAEP ou dossier de présentation selon le cas) dans les délais impartis !



La lettre de motivation : porter une attention particulière à la rédaction de la lettre de motivation qui n'est pas une simple lettre de candidature ;



Activer son réseau : mobiliser son réseau de relations (environnement professionnel, établissement de formation, entourage personnel) pour réaliser des épreuves "blanches" ;



S'entraîner à l'oral : préparer soigneusement la partie "présentation de son expérience et ses motivations", s'entraîner à la présenter à l'oral dans le temps imparti (10 minutes maximum) avec une expression fluide et sans lire ses notes.



L'attention des candidats est appelée sur le fait que lors de l'échange, le jury proposera des mises en situation concrètes, notamment pour tester leur capacité à réagir.

Préparer l'épreuve orale d'admission

Recommandations générales

Les attentes varient entre les concours TSMA1 et les concours TSMA2. Il est donc essentiel de consulter les grilles d'évaluation propres à chaque concours, disponibles sur le site des concours.

identifiez pour chaque critère, les éléments de parcours et les motivations à valoriser dans vos réponses afin de montrer que vous avez bien compris les exigences du métier de TSMA.

Les principales attentes

• lors de votre présentation :

En vous appuyant sur votre lettre de motivation, présentez de manière claire, structurée et synthétique :

- votre parcours de formation ;
- vos expériences professionnelles et/ou personnelles les plus significatives ;
- les compétences que vous avez développées ;
- les raisons qui vous motivent à rejoindre le ministère ;
- votre compréhension des missions et des métiers des TSMA.

• pendant l'entretien :

Le jury évaluera notamment votre capacité à :

- ✓ écouter attentivement les questions, argumenter vos réponses et répondre avec sincérité, y compris lorsque vous ne connaissez pas la réponse ;
- ✓ mobiliser efficacement vos connaissances techniques et les appliquer concrètement en situation professionnelle en faisant preuve de bon sens ;
- ✓ démontrer des connaissances de base sur l'organisation administrative de la France et de l'Union européenne, ainsi que :
 - sur les missions et les grandes orientations du ministère de l'agriculture ;
 - sur l'organisation des services locaux de l'État (rôle du préfet, missions des DDT, des DD(ets)PP, des DRAAF, etc.) ;
 - sur les principaux opérateurs du ministère de l'agriculture (ASP, ONF, FranceAgriMer, etc.) (voir liens p.7) ;
- ✓ montrer que vous avez une bonne connaissance de l'ensemble des missions des techniciens supérieurs ;
- ✓ faire preuve d'une bonne compréhension de la posture et des principaux savoir-être attendus d'un fonctionnaire de l'État (dont notions sur les droits et devoirs) ;
- ✓ travailler en équipe, (voire à occuper des fonctions d'encadrement pour les techniciens du 2e grade) et à communiquer avec sa hiérarchie ;
- ✓ exprimer votre motivation à construire un parcours professionnel durable au sein de la fonction publique.

Bonne préparation !

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de l'Infoma sur [la page d'aide à la préparation aux concours TSMA](#) pour découvrir les nouvelles ressources et outils ajoutés pour enrichir le kit !

